



Ensemble, protégeons la liberté d'instruction, défendons nos libertés fondamentales

Tout le monde peut, un jour, avoir besoin de proposer une instruction ou un environnement réellement adapté à son enfant.

°mal-être scolaire (phobie, harcèlement, troubles d'apprentissage,...)

°pédagogies alternatives (Montessori, Steiner,...)

°rythme de vie de la famille (itinérance, professions,...)

Une société est riche de sa diversité et se renforce par sa pluralité

«Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leur enfants.»
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948, Art. 26-3

Les parents sont les premiers décisionnaires de l'éducation de leurs enfants, cette responsabilité leur incombe en priorité.

> parlez-en autour de vous
> interitez vos élus (députés, sénateurs, maires,...)

plus d'informations sur les sites internet des associations suivantes :
CISE (Choisir d'Instruire Son Enfant) / **LAIA** (Libre d'apprendre et d'instruire autrement)
LED'A (Les enfants d'abord) / **UNIE** (Union Nationale pour l'Instruction et l'Epanouissement)